
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution



LE THÉATRE

DE CHAMPLIEU,

par PEIGNÉ-DELACOURT,

Membre correspondant de la Société Impériale des Antiquaires de France,
et de la Société des Antiquaires de Picardie.



NOYON.

TYPOGRAPHIE ANDRIEUX-LETELLIER,
RUE DU NORD, 5.

1858


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
-4 OCT. 1940
OF OXFORD

LE THÉATRE DE CHAMPLIEU.

Un article publié par M. de Saulcy, membre de l'Institut, dans la *Chronique scientifique du Courrier de Paris*, le 19 novembre 1857 (note A), m'avait vivement préoccupé. Il s'agissait du théâtre antique dont les ruines majestueuses se voient au camp de Champlieu (Oise).

Ce que j'en connaissais, ce que j'en avais vu, m'avait laissé convaincu de sa destination première. C'était bien sur les gradins de ce grand hémicycle qui pouvait, suivant ma supputation, contenir 3,000 spectateurs, tant sur les bancs que dans le vaste parterre, non compris ceux à qui il était permis de voir la scène par ses parties latérales, que les soldats des légions romaines, à leur passage ou pendant leur séjour dans ce camp permanent séparé par une forte étape de la ville d'*Augustomagus*, Senlis, et d'*Augusta Suessionum*, Soissons, avaient dû jouir de l'agrément des spectacles dont la composition varia suivant les époques.

Les pierres de très-petit appareil, ou *moellons cubiques*,

finement taillés, dont on voyait à peine apparaître quelques traces au mur de ceinture, avaient l'aspect des constructions de la fin du quatrième ou du commencement du cinquième siècle, et je trouvais parfaitement juste que l'abbé Carlier eût reporté l'époque de son élévation à la fin du règne de Valentinien II, ou même au commencement de celui de Valentinien III (note B) (1).

Des substructions, débris de colonnes, chapiteaux, et bas reliefs furent découverts en 1850, à 60 mètres au Nord de la ligne comprise entre les deux extrémités *du Fer à cheval* (note C). Tel est le nom que portait, suivant l'expression vulgaire, la butte demi-circulaire. Elle était séparée, par la voie romaine, du bâtiment orné qui servit de temple, de palais, ou de thermes, et qui avait réuni, peut-être, ces trois destinations.

Ces constructions appartenant évidemment à l'époque des Antonins, on était naturellement porté à imaginer qu'elles avaient servi de *fond de la scène* pour le théâtre qui n'avait été construit que deux siècles plus tard (2). Quant à moi, bien qu'il n'en reste aucune trace sur le terrain, je voyais, à partir de la cavée et des siéges d'honneur placés dans la partie du théâtre où sont, de nos jours, le *parterre* et l'*orchestre*, s'étendre le lieu où était établi le *proscenium*, ainsi que le plancher en talus, ou *pulpitum* sur lequel, à bonne portée de voix, les acteurs récitaient les œuvres des auteurs comiques ou tragiques.

Je concevais parfaitement qu'aux jours où la décadence de

---

(1) Toutefois cette détermination d'époque manque de précision, je le reconnais; il me semble que l'abbé Carlier aurait pu désigner plus largement un intervalle de 40 années (par exemple, depuis l'an 375 à 425. On sait, du reste, que Valentinien III n'est jamais venu dans cette contrée de la Gaule-Belgique.

(2) L'orientation de l'hémicycle est telle que les spectateurs, assis sur les gradins, étaient tournés vers le Nord et l'Ouest, et avaient ainsi la vue hors de l'atteinte des rayons du soleil pendant la plus grande partie du jour.

l'Empire se trahissait par la dégradation littéraire, on eût substitué aux délassements de l'esprit, les amusements frivoles et trop souvent cruels qui flattaient les soldats, et je trouvais que l'espace réservé suffisait pour y représenter les danses et les exercices des funambules, les luttes et les combats vrais ou simulés des gladiateurs, voire même les images des batailles où pouvaient figurer les cavaliers et les chars.

L'auteur auquel je réponds prenant pour base de son argumentation le texte de Grégoire de Tours : *Chilpericus apud Suessionas atque Parisius circos ædificare... præcepit, populis spectaculum præbens...*, trouve, dans le théâtre de Champlieu, l'un des cirques que le roi Chilpéric fit élever, dit-il, dans le Soissonnais.

L'honorable académicien ajoute ces mots : « Les spec-
« tacles que ce roi de la race franque voulait offrir au
« peuple étaient des combats d'animaux féroces qu'on
« lançait dans l'arène. »

Les loges de ces bêtes redoutables, il en trouve les indices dans les décombres du bâtiment principal.

Je ne puis opposer, il est vrai, que des probabilités aux présomptions ingénieuses de M. de Saulcy ; mais il me semble que plusieurs objections puissantes surgissent à la lecture de la conclusion qu'il en a tirée. Je demande la permission de les exposer avec quelques détails.

1° L'expression grammaticale du mot *apud* admet, il est vrai, plusieurs significations. Bien que MM. Guadet et Taranne aient ainsi traduit la phrase de Grégoire de Tours : Chilpéric... fit construire *à* Soissons et *à* Paris des cirques où il donna des spectacles au peuple ; bien que précédemment on ait, dans la collection de M. Guizot, traduit de la même manière cet *apud* employé par l'historien des premiers temps de la monarchie des Franks ; c'est dans d'autres

passages de l'ancien chroniqueur que je trouve le sens réel du mot latin, quoiqu'il n'y figure pas lui-même ; on lit en effet (lib. 7, cap. 4) : *Intereà Fredegundis regina jam viduata Parisius advenit, ad ecclesiam venit.* (Cependant la reine Frédegonde, devenue veuve, vint *à* Paris, elle se réfugia dans l'église.) Le mot *Parisius*, ici placé, démontre que Grégoire de Tours désigne par là *la ville de Paris* dans les deux passages cités. Même livre, C. 32, on lit également : — *apud autem Parisius mulier quædam ruit in crimen*, — ce qui, dans les traductions que j'ai déjà citées, a été interprété ainsi : — à Paris, une femme fut accusée, etc.

Mais, au chap. 19 du même livre, il y a plus, on lit ces mots :

Erant autem episcopi qui advenerunt apud Parisius in basilicâ sancti Petri apostoli. — Ici, il est question des évêques qui furent réunis dans la Cathédrale de Saint-Pierre pour le jugement de l'évêque Prétextat : ce passage est décisif.

Comme on le voit, le mot *Parisius*, indéclinable, soit avec, soit sans *apud*, signifie *la ville de Paris.*

2° Dès l'époque du règne de Clovis, vers la fin du cinquième siècle, les voies romaines furent en partie délaissées, du moins comme routes stratégiques, par les nouveaux maîtres du sol de la Gaule qui n'avaient aucune relation à conserver avec Rome. Aussi tombèrent-elles bientôt dans un tel état de dégradation que l'opinion a pu admettre, du moins comme probable, que la reine Brunehaut, contemporaine et rivale de Frédégonde, l'épouse du roi Chilpéric, les ayant fait réparer, ce fut la raison pour laquelle ces chaussées portèrent son nom ;

3° Chilpéric n'avait, en conséquence, aucun intérêt à se maintenir dans ce camp isolé, où faute d'un cours d'eau, les Romains avaient établi des puits très-profonds, pressés

qu'ils étaient par la nécessité de garder soigneusement ce poste militaire indispensable.

Aussi, au voisinage de Champlieu trouve-t-on seulement des objets d'antiquité de l'époque romaine et gallo-romaine. Qu'il me soit permis de placer incidemment une observation dont je reporte le mérite à mon savant ami, M. Henri Martin : Chilpéric est souvent désigné comme roi de Soissons; y avait-il un royaume *de* Soissons, ou bien un roi *de* Soissons? La loi des Franks admettait la division du domaine royal entre les enfants; c'est ainsi qu'à la mort de Clovis, lorsque se fit le partage du royaume, réuni dans sa main, ses fils prirent, chacun suivant sa convenance ou le sort, ou peut-être d'après un accord mutuel, certaines portions du domaine paternel, et même quelques-unes d'entre elles éloignées les unes des autres. L'usage qui consiste à désigner les rois de Soissons, de Paris, d'Orléans, etc., a prévalu, cela est vrai, mais il n'est pas fondé.

4° Si les Romains, ou plutôt les Gallo-Romains, avaient abandonné les jeux scéniques littéraires dès le cinquième siècle, à plus forte raison Chilpéric, en admettant, de sa part, quelques-unes de ces velléités poétiques que lui ont attribuées les chroniqueurs, a-t-il vraiment songé à procurer aux peuplades germaniques des spectacles faits pour les nations plus avancées. Ces hommes du Nord, parmi lesquels les Franks saliens formaient l'élément le plus belliqueux, étaient, on le sait, le moins versés possible dans les longues études et les récréations de l'esprit : Aristophane, Plaute ou Térence, auraient eu peu de charmes pour leurs oreilles.

Aussi, ce sont des *cirques* ou des amphithéâtres qu'on trouve mentionnés par l'historien de cette époque, et non des théâtres.

Sans doute, on peut citer ces vers latins sans mesure et sans poésie, enfantés par Chilpéric; le peuple les eut fort

peu goûtés, et si le roi recueillit quelques éloges de son œuvre, ce fut de la bouche de quelque Gallo-Romain de sa suite, de Fortunat peut-être, ce chantre hardi des vertus de Frédégonde.

5° Grégoire de Tours parle du *peuple* convié aux spectacles offerts par Chilpéric : où donc était le peuple à Champlieu qui n'offre aucune trace d'une population qu'il faudrait admettre nombreuse, si l'on en juge d'après la grandeur du théâtre destiné à le recevoir? Où est le cimetière, cette nécropole qui survit toujours aux cités détruites (1)?

6° On connaît, par les chroniques contemporaines, ou par les monnaies, les noms des maisons royales, ou du fisc, et même simplement de chasse, tour à tour habitées par les rois Mérovingiens. Champlieu, ni aucun des points voisins, n'y figure.

7° M. de Saulcy, en présence de la difficulté que présente le plain pied de la scène et du rang inférieur de l'hémicycle, alors qu'il veut adapter la disposition des lieux à des combats d'animaux, suppose — car il n'existe pas de traces de circonvallation ou de délimitation pour l'arène—une clôture par un palis de force et de hauteur suffisantes pour empêcher

---

(1) L'abbé Carlier rapporte le passage de Vegèce qui traite des honneurs rendus, lors de la sépulture des soldats romains. Les tombes trouvées à Champlieu sont toutes d'adultes, plusieurs ayant leurs armes : ce sont même celles qui dominent.

Quant aux vestiges des habitations qui étaient en dehors de l'enceinte du camp, on sait que toutes les fois qu'une réunion de troupes reste à poste fixe en un lieu quelconque, il s'établit promptement un commerce d'objets d'approvisionnements, etc. De plus, comme les stations romaines, protectrices des routes, amenèrent bientôt dans cette direction les voyageurs, il fallut, aux points de séjour, des hôtelleries et des maisons destinées à la population qui trouvait dans ces relations l'occasion d'employer ses services et d'en tirer un salaire ou un lucre commercial. Aussi, l'abbé Carlier dit-il avec raison que, par ce motif, plusieurs camps anciens ont donné naissance à des bourgades et à des villes. J'ai dit, dans mes recherches sur l'emplacement du Noviodunum, qu'une grande raison déterminante pour la fondation de ces villes succédant aux camps romains, fut la présence d'un cours d'eau, précieuse ressource sous tous les rapports.

l'évasion des bêtes sauvages et garantir les spectateurs de leurs atteintes.

Il veut reconnaître l'œuvre barbare des Mérovingiens dans les détails de construction du théâtre dont le plan seul lui paraît offrir des reminiscences de l'art romain.

Je vais le suivre dans chacun des points qui ont servi de base à son opinion et à celle de MM. P. Mérimée et Viollet-Leduc.

1° Les moellons cubiques, dit-il, « semblables en apparence à ceux qu'on trouve dans les constructions gallo-romaines, n'ont pas de prolongement ou de queue ; ils ne se présentent point dans le parpaing avec lequel ils ne se relient pas, par conséquent, d'une manière suffisante. » Si M. de Saulcy retourne sur les lieux, il sera convaincu de ceci : les moellons courts sont d'exception, et ceux qui sont allongés à 25 et 30 c., forment le très-grand nombre ; je dis plus, la presque totalité.

2° La maçonnerie romaine, ajoute-t-il, « est toujours reliée par un ciment rougeâtre très-résistant, tandis que le mortier du cirque de Champlieu est un simple mélange de marne et de chaux grasse qui s'effrite sous le doigt, comme de la terre. » Il est vrai qu'il y a dans les murs du théâtre absence complète du ciment rouge ; ne faut-il pas en conclure seulement qu'à l'époque où ce monument fut construit, je veux dire près de deux siècles après l'élévation du bâtiment prétorien placé en face, l'emploi du mortier de *sable*, (*et non de marne*) et de chaux, avait prévalu, du moins dans cette partie des Gaules.

Pour preuve de ce qui précède, et en confirmation de mon opinion, je puis fournir deux exemples, dans lesquels l'analogie est frappante : je les prends tous deux à très-peu de distance de Champlieu, savoir à Soissons et à Arlaines.

Au théâtre de Soissons, les proportions relevées soigneusement, se résument ainsi (1) : Grand axe de la cavée, 144 m. A Champlieu il n'a que 42 m., plus 18 m. de chaque côté pour les gradins, ou 36 m. ; total 78 m.

A Soissons, on a découvert, gisant sous le sol, précisément au point où devait se trouver la façade antérieure de la scène, la base et une partie du fût d'une colonne cannelée de 76 c. de diamètre, dont le travail rappelle l'art romain. Telles sont celles du théâtre d'Arles.

Si par hasard on alléguait le transport de cette colonne pour l'ornementation d'un théâtre qui aurait été construit à une date postérieure ; bien que ce soit là un argument en désespoir de cause, le second exemple que je vais présenter échappera à toute objection de cette nature. Il a rapport au *Rayon d'Arlaines* (*Aureliana*).

Je puiserai les détails qui vont suivre dans un rapport fait par M. l'abbé Pecheur, curé de Fontenoy (Aisne), à la société historique de Soissons (2). Les fouilles avaient été dirigées avec soin et sagacité. Elles amenèrent au jour une grande quantité de substructions, et entre autres des séries de cellules pareilles les unes aux autres. On trouva des approvisionnements encore intacts, tels que des coquilles de l'huître comestible, des œufs de poule et de pintade, etc. On reconnut une mosaïque qui probablement faisait l'ornement de l'habitation du chef ; et, chose bizarre, il était arrivé lorsque cette station, actuellement souterraine, n'avait pas encore été reconnue, que, par un hasard remarquable, comme on avait planté précisément à ce point un peu relevé la tente où l'Empereur Napoléon I[er] devait attendre l'arrivée de l'archi-

(1) On lira avec intérêt la description faite avec le plus grand soin par M. Delaprairie, tome II des Mémoires de la Société historique de Soissons.
(2) Mémoires de la Société historique de Soissons, tome V, 1851.

duchesse d'Autriche, les piquets vinrent à percer cette mosaïque.

Arlaines, véritable caserne, ou *castrum stativum*, était parfaitement assis près de la rive gauche de l'Aisne, à deux lieues environ de Soissons : au voisinage de Pont-Archer (*Pons-Arcis*). Là était précisément la jonction des grandes routes romaines au nord de la Gaule. Elles rayonnaient de ce point : la première se dirigeant vers la Grande-Bretagne, par Vic-sur-Aisne, Noyon, Roygl̂ise et Amiens (*vicus super Axonam, Noviomagus, Rodium et Ambianum*), et aboutissant près de Boulogne-sur-Mer ; la deuxième en rapport avec Rome, et traversant, à partir d'Arlaines, le camp de Champlieu d'abord, puis Senlis ; enfin la troisième suivant la direction de Soissons (*Augusta Suessionum*), et se bifurquant sous les murs même de cette ville pour gagner d'une part, vers le nord, l'Augusta Viromanduorum, et finalement Bavai et Trèves, et d'autre part, vers l'est, à la Germanie par Reims. Cette position stratégique du camp d'Arlaines était, comme on le voit, favorable pour la concentration ou le croisement des corps de troupes qu'on éloignait ainsi de la ville Auguste des Soissonnais, où elles auraient pu gêner le mouvement purement commercial qui s'y développa (1).

Or, on trouve à Arlaines le mortier de *chaux et de sable* exclusivement employé. On peut le voir encore aujourd'hui

(1) Dans mon mémoire sur Noviodunum, j'ai signalé (page 34) l'influence décisive des positions topographiques favorables aux relations commerciales sur Soissons, Noyon, Saint-Quentin, etc., dans la deuxième Belgique, ces lieux situés comme tant d'autres anciens camps, sont devenus des villes, quand les stations romaines eurent disparu au temps de l'affaissement de l'empire ; grâce aux rivières qui les traversent, elles conservèrent une vitalité qui s'éteignit complètement dans certains centres militaires privés de ces artères essentielles. C'est ainsi que Champlieu devait disparaître, quand la route elle-même cessa d'être un passage obligé et que les rayons partant de Rome et traversant les Gaules furent brisés par suite de l'indépendance de la dynastie franke.

à découvert au bord d'un chemin percé depuis peu pour la communication de la route de *Port-sur-Aisne*, près de Fontenoy, au grand chemin de Compiègne à Soissons. On reconnaît-là les arrachements d'un mur de construction absolument identique à celle du *théâtre de Champlieu* : mêmes pierres cubiques, même mode de liaison ; ici, comme là, les débris qui garnissent l'intérieur du mur entre les parements, sont jetés pêle-mêle ; on y trouve des fragments de tuiles à rebord.

Je consigne ici une remarque qui m'a frappé, c'est que, par exception à ce qu'on voit sur les autres points des chaussées romaines dans le nord de la Gaule, ou le *nucleus* seul existe à la superficie, la chaussée qui traverse Arlaines offre les restes d'un *pavimentum* formé de dalles de grès aussi bien juxta-posées que le permettait leur forme irrégulière.

A Arlaines on n'a rencontré que des objets de l'art romain, et rien absolument de l'époque franke.

Que conclure de là ? c'est que l'emploi du ciment rouge n'était pas général dans cette contrée au cinquième siècle, et que la preuve la plus évidente s'en trouve ici.

3° M. de Saulcy ajoute : « La surface extérieure du « mur de la précinction offre des cordons horizontaux de « moellons ornés de tailles forment des arrêtes de poisson « ou épis, alternant avec des losanges, ce qui constitue « une décoration caractéristique de ce que nous connaissons « des constructions mérovingiennes. Enfin, les murailles ne « portent nulle part ces cordons parallèles de briques posées « à plat, que l'on voit infailliblement sur toutes les construc- « tions d'origine romaine, à partir de Gallien. »

Pour réponse au premier point, je renvoie à l'examen des portions des murs du théâtre de Champlieu sur lesquelles on voit effectivement les lignes tracées à la pointe ; elles ont bien, je le reconnais hautement, le caractère qu'on re-

touve dans les dessins de l'époque qu'on nomme *mérovingienne* ; mais, comme ces ornements barbares étaient en usage chez les peuples germaniques qui formèrent, au quatrième et au cinquième siècle, les colonies des Lètes dont la deuxième Belgique reçut des essaims si nombreux, pourquoi ne regarderait-on pas ces marques comme l'œuvre d'ouvriers barbares qui, dès lors, se plaisaient à tracer, çà et là, des figures de leur goût, en souvenir de leur patrie (1).

Rome abandonnait dès lors à ces colons Germains, sinon la direction supérieure politique, du moins le soin de réparer des monuments qu'elle avait précédemment fait élever elle-même. Bien plus, il en était de même pour la défense des grandes préfectures : ne voit-on pas aux quatrième et cinquième siècles la souveraineté de Rome, dans les Gaules et dans la Grande-Bretagne, tellement réduite à l'état nominal, que les empereurs n'y pouvaient envoyer des troupes pour aider à repousser les invasions des hordes barbares : Défendez-vous vous-mêmes, écrivait-on en réponse aux demandes de secours.

M. Guizot a dit, dans son *Histoire de la civilisation*, en parlant de cette époque :

« L'empire romain se replia de toutes parts et abandonna,
« soit aux barbares, soit à elles-mêmes, les provinces qu'il
« avait conquises au prix de tant d'efforts. »

De ce qui précède, ne doit-on pas conclure ceci : l'existence des ornements dont il vient d'être question indique, soit sur les monuments, soit sur les poteries, non point

(1) Je possède un fragment de poterie rouge, très fine, offrant comme ornementation, des cordons où sont réunies les arêtes de poissons, zig zags, losanges, etc., des peuples du nord. Je l'ai recueillie sur le mont qui domine Berneuil (Aisne), au milieu des décombres, parmi lesquels M. Leféron d'Esterpigny et d'autres ont trouvé des monnaies de l'époque de Constantin. — Romulus et Remus allaités par la louve ; — des sarcophages gallo-romains, des tuiles à rebord. etc. ; et rien n'y indique le séjour des Mérovingiens après l'intronisation de Clovis.

l'époque mérovingienne seulement, mais une période qui remonte aux temps où les colonies létiques ou germaines vinrent remplacer, dans les campagnes du nord des Gaules, la population autochthone décimée, anéantie, pour ainsi dire, par plusieurs siècles d'assujétissement à la domination romaine.

4° Il est un fait qui a attiré l'attention de MM. de Saulcy, P. Mérimée et Viollet-Leduc, ces savants l'ont observé les premiers et le signalent justement comme étant du plus grand intérêt. Il s'agit de l'existence de trois contre-forts présentant, chacun, 70 c. de largeur et 60 de saillie ; tous trois soutenant le mur extérieur, l'un à l'extrémité nord, les deux autres au centre de la périphèrie, ceux-ci éloignés de 5 mètres 66 centimètres.

Des enlèvements de matériaux, faits en l'année 1854, en vue de déblayer la maçonnerie, mirent à découvert ces parties jusque là couvertes de gazon, ainsi que les pans et murs des galeries, et les couloirs ou vomitoires.

On ne saurait méconnaître le caractère romain de l'ensemble de ces constructions. C'est bien là l'imitation des théâtres des Grecs.

Qu'il me soit permis de donner le nom de pilastres à ces renforts de constructions, bien qu'ils n'aient pas les saillies ornementées qui les couronnent dans les constructions des Grecs et des Romains.

Suffit-il que ces espèces de pilastres grossiers aient été disposés en piliers solides accolés aux murs pour en rejeter la date à la fin du sixième siècle ? Je ne le pense pas.

En effet, parce qu'ici on n'avait pu, comme en tant d'autres lieux, adosser le monument à quelque colline ; il fallait bien le soutenir par des supports engagés de grande résistance. Et je crois fermement que ce ne fut qu'après l'épreuve faite de la fatigue qu'éprouvait la construction et probablement

dans la dernière période de l'époque que j'ai nommée Létique, c'est à dire antérieure à la cessation absolue de la domination romaine dans la Gaule, qu'on en arriva à le fortifier, à le consolider par l'addition de contre-forts.

C'est seulement sur ces derniers, et sur la portion voisine du mur de la précinction, qu'on trouve les moellons couverts de lignes en losanges, en zig-zags et en épis ou arêtes. Ces lignes sont tracées sur des moellons disséminés, elles ne forment pas des cordons plus ou moins réguliers, comme l'indique M. de Saulcy, à qui ce détail important aura échappé.

Mais, chose remarquable, on ne voit pas un seul de ces dessins barbares sur les *moellons cubiques*, ou *en boutisse*, qui forment la presque totalité de la construction. On ne les trouve que sur des moellons longs, ou pierres *pendéresses*; lesquelles, elles-mêmes, se rencontrent seulement aux contre-forts ou à leur voisinage. De ces moellons allongés, s'il en est quelques-uns qui se voient au nu du mur, on ne tarde pas à reconnaître qu'ils ont été placés là par suite d'arrachements de l'ancien mur et pour raccorder la nouvelle avec l'ancienne maçonnerie. En ces endroits, le rejointoiement n'est pas le même; il a été fait à truelle pleine et les joints sont simulés par des traits faits à la pointe. Ceci se remarque au contre-fort situé à l'extrémité nord de l'hémicycle.

De ces deux particularités résulte la conséquence suivante: évidemment, ces contre-forts, ces portions de murs qui sont en raccord *tel quel* avec l'ancienne maçonnerie, ont été exécutés longtemps après celle-ci, et cela, *dans le goût du temps où se firent ces réparations.* J'insiste sur cette observation que je regarde comme très-significative.

Ceci confirme donc le sentiment qui attribue le théâtre de Champlieu entièrement à la main des Romains, sauf les

réparations détaillées ci-dessus. J'ignore quelle est la forme des pilastres établis autour du théâtre ; il est possible qu'on en trouve quelques-uns dans le style purement romain ; je vois, en tout cas, qu'il y a absence de contre-forts sur plusieurs points. On verra bien ce qui en est lorsque l'on déblaira complètement le terrain pour mettre à nu les constructions qui sont maintenant ensevelies.

Quant aux cordons horizontaux en briques plates, ils manquent effectivement ; mais peut-on savoir s'il ne s'en trouvait pas dans la partie supérieure des murs et au-dessus des pilastres ou contre-forts, puisque tout est démoli au-dessus de ce point. Et d'ailleurs, n'y a-t-il pas des monuments dont l'époque de construction se rapproche de la chute totale de l'empire dans les Gaules, et même du commencement du cinquième siècle, où ces cordons manquent, surtout au niveau des pilastres ?

Je termine en consignant une remarque qui témoigne de l'habileté apportée dans la construction du camp de Champlieu.

Pour soutenir la poussée des terres accumulées en talus contre le mur de la précinction extérieure, les pilastres ou, pour parler plus exactement, les contre-forts étaient indiqués, mais comme leur résistance n'eût pas suffi, si la hauteur du remblai avait dépassé la limite, une seconde enceinte maçonnée fut établie, celle-ci, composée de deux murs parallèles, séparés par un intervalle d'un mètre et reliés ensemble par de nombreux diaphragmes, ou chaînes de murailles transversales qui faisaient l'office d'arcs-boutants, de contre-forts parfaitement résistants. Quant au sol du premier monceau des remblais, il présentait sans doute une base suffisante pour y asseoir les fondations de ces murs, bien qu'il ne soit composé que de débris et de poussier de calcaire ; la durée de leur existence en offre la preuve.

On peut, dans une tranchée qui est ouverte au centre de l'hémicycle, reconnaître la couche du mortier de chaux sur laquelle on posa la première assise des fondations. On a déchaussé la muraille par un déblaiement récent ; mais un épaulement indique jusqu'où montait le remblai, et où commençait la fondation elle-même. Aussi, la partie basse des murs est-elle grossièrement maçonnée, on voit que le parement y était inutile.

Au théâtre de Champlieu, peut-être existait-il une galerie supérieure couverte d'un *velarium* propre à abriter les dames qui pouvaient y prendre leurs places.

Au centre de l'hémicycle, le mur intermédiaire est coupé par une double baie formée par de fortes pierres de taille superposées. C'était l'entrée de deux escaliers de dégagement dont on voit, sur les murs, les degrés parfaitement marqués.

La galerie demi-circulaire et l'entre-deux des murs étaient, sans nul doute, recouverts par un plancher seulement ; car je n'ai pas vu de pierres taillées en voussures. D'ailleurs, la poussée eut été augmentée, ce que les constructeurs du théâtre auront voulu éviter.

Il me reste à remplir un devoir facile : c'est d'exprimer un sentiment bien naturel de gratitude envers le personnage auguste dont le coup d'œil intelligent et l'initiative spontanée nous valent la conservation d'un monument qui est l'honneur de la contrée. Grâces aux recherches qui vont être faites immédiatement, ce qui est encore enfoui sera mis au jour, et on pourra voir se changer en certitude ce qui, jusqu'à présent, peut paraître simplement conjectural.

On m'excusera d'avoir ramené l'attention sur ces questions ; j'habite le voisinage de Champlieu, je combats donc *pro aris et focis*. J'aurais voulu pouvoir reconnaître, dans le théâtre de Champlieu, l'œuvre unique d'un roi frank, au lieu d'un monument romain de construction fort ordinaire

en un genre où les Grecs nous ont fourni les plus beaux et les plus anciens modèles; mais il faut bien, avant tout, prendre les choses *au pied du mur*, et les dire comme on les voit.

Je ne suis entré que par occasion et bien tard dans cette discussion où, de part et d'autre, mon nom avait été cité. Je n'ai que des remercîments à adresser, d'un côté et de l'autre, pour les bonnes paroles et les bons procédés de chacun, et j'espère bien que mon opinion, que j'ai été invité à formuler, ne blessera personne. Ce n'est, Dieu merci, qu'une joute à armes courtoises. Je n'ai point cherché, pour répondre à M. de Saulcy, à imiter la forme agréable et piquante qui distingue le style du savant membre de l'Institut, je me suis rappelé mon Lafontaine, et n'ai point voulu prétendre à une grâce qui n'est pas mon talent.

Après tout si, contre mon attente, mon argumentation ne prévaut pas, on reconnaîtra que je ne me suis pas laissé effrayer par la perspective d'un combat avec trois champions des plus rudes.

J'attends, pour ma part, avec confiance l'arrêt souverain du public, mis en demeure de peser les arguments émis. Par amour du terroir, je serais heureux de pouvoir dire, si je pouvais y croire, que nous possédons en Picardie, au lieu d'un théâtre romain des plus simples, un monument avéré du fait de Chilpéric, ce qui serait assurément une chose des plus rares.

Ce que je crois avoir bien vu, les compagnons de mes excursions successives à Champlieu, MM. le comte de Breda, Louis de Backer, l'abbé Lecot, et Thiollet, l'ont vu comme moi, et m'ont paru partager mon sentiment. M. Thiollet m'a communiqué, avec cette bonne et gracieuse obligeance que chacun lui connaît, une série de dessins et de restitutions monumentales dont la publication serait fort intéres-

sante. On trouvera parmi les dessins plusieurs morceaux de sculpture recueillis par lui lorsqu'il fit exécuter, en l'année 1850 (mai), diverses fouilles à Champlieu, au compte de la Société Française, pour la conservation des monuments.

D'un autre côté, M. Caillette de L'Hervillers a, dès l'année 1851, entrepris un travail remarquable sur l'ensemble du camp de Champlieu, et principalement sur les restes du monument du haut empire, et sur les statues et ornements d'architecture qui venaient d'être exhumés. Il possède une collection de dessins habilement tracés par M. Marneuf.

En 1821, M. Georgette Dubuisson fit défoncer un terrain attenant au prieuré de Champlieu. Il découvrit quarante tombes en calcaire, contenant des squelettes ayant la tête tournée à l'orient, là où les sarcophages présentaient plus de largeur; on ne trouva que des débris de fers de lances à lame étroite, et garnis d'une douille, des sabres, quelques boucles de ceinturons, des fibules et des agrafes en bronze plaqué d'un métal argenté, qui avait été respecté par la rouille.

Le couvercle d'un seul tombeau offrait une arête longitudinale, les deux pentes en forme de toiture présentaient des imbrications en feuilles lancéolées.

Un vase en poterie fine, une médaille à l'effigie de Caracalla, un couteau ou poignard à lame très-oxidée, quelques grains de collier en verre ou en matière analogue à l'agate, furent recueillis. Je n'ai pu retrouver aucun de ces objets, ils ont disparu du pays.

P. S. J'ai communiqué à mes collègues du Comité Archéologique de Noyon, les remarques que je viens de consigner. Je puis dire qu'elles ont obtenu un assentiment unanime, dont j'apprécie la valeur.

Pour éviter au lecteur la recherche des documents que j'ai cités, j'en ai annexé la copie à ce mémoire.

NOTES ET DOCUMENTS.

Théâtre de Champlieu. (Note A.)

Chronique scientifique du *Courrier de Paris* (19 novembre 1857), par M. de Saulcy, membre de l'Institut.

La France est couverte de traces de terrassements antiques, que dans toutes les provinces on a pompeusement décorés du titre de camp de César. Si tous ces campements avaient réellement servi au conquérant des Gaules, il faudrait de toute nécessité que celui-ci eût passé des années entières à promener ses légions à droite et à gauche, afin de se procurer le plaisir unique de remuer des terres et de créer des camps à etudier pour les générations futures. Mais, s'il est toujours de la prudence la plus élémentaire de ne pas attacher d'importance à l'origine Césarienne de ces dénominations vulgaires, s'il est presque toujours sage de penser *à priori* que l'illustre capitaine n'a été pour rien dans la construction de ces retranchements antiques que le bon public lui attribue inévitablement, il est toujours fort sage aussi d'aller visiter, quand on le peut, ces vénérables débris des temps passés, car parfois les plus intéressantes découvertes peuvent être réservées à celui qui prendrait la peine d'aller sur place reconnaître ce que c'est qu'un camp de César dont, par hasard, il entendra parler.

Une bonne fortune de ce genre vient d'être réservée à deux de mes bons amis et à moi. Il y a quelques jours, MM. Mérimee, Viollet-Leduc et moi, sur les indications fort précises et fort justes qui nous étaient données par un auguste personnage, et guidés par M. Grizard, savant et habile architecte de Compiègne, nous nous rendions à un camp de César, situé à près de quatre lieues de cette ville et à deux ou trois lieues à l'est de Verberie, à proximité d'un hameau nommé Champlieu.

Il y a quelques années déjà qu'un riche propriétaire de Compiègne, M. de Seroux, avait fait explorer superficiellement un énorme tertre situé dans un champ lui appartenant, et qui se trouve enclavé dans le terrain dit *les Tournelles*, ou *le camp de César*. Une découverte très-inattendue, très-intéressante, vint, dès les premiers coups de pioche, récompenser l'heureuse idée qu'avait eue M. de Seroux d'éventrer ce tertre dont on ne pouvait expliquer ni la présence, ni la formation au milieu d'une plaine

nnie et en contact avec l'une des vieilles routes romaines qui, dans les provinces du nord de la France, portent encore le nom de chaussée Brunehaut. Des tronçons de colonne, dont les fûts étaient couverts d'une ornementation très-caractéristique des premiers temps de la décadence romaine (fin du règne des Antonins), des fragments très-nombreux de bas-reliefs ayant servi à décorer un édifice de luxe, quel qu'en fût la destination première, furent mis promptement au jour. Les plus beaux morceaux, choisis néanmoins un peu au hasard, furent emportés au château de la Motte, appartenant à M. de Seroux, et déposés dans le parc. Le reste fut laissé sur place et exposé à toutes les intempéries de l'air aussi bien qu'aux insultes du premier passant venu. Quant aux fouilles, elles furent promptement abandonnées, et la dixième partie à peine du tertre qui contenait ces précieux débris a été superficiellement fouillée.

Dieu seul sait donc ce qu'il y aurait encore à tirer de là, en outre, du plan primitif de l'édifice, que les substructions doivent infailliblement révéler.

Les résultats des fouilles dont je viens de parler ont fait le sujet d'un article inséré, il y a quelques années déjà, dans la *Revue archéologique*, et je n'ai pas le dessein de reproduire ici la description de tous les sujets de sculpture qui ont été exhumés sur ce point intéressant. Il me suffira de dire que mes habiles compagnons de promenade et moi, nous sommes fortement disposés à voir dans le monument dont nous avons trop rapidement exploré les restes, un temple d'Apollon construit vers le troisième siècle de notre ère, et remanié plus tard, fort grossièrement, pour en approprier les restes à un usage que nous essaierons tout à l'heure, non pas de déterminer, mais bien de deviner, si faire se peut.

Sans contredit, le monument dont je viens de parler est digne de toute l'attention des archéologues, mais il est fort loin d'avoir l'intérêt d'un autre monument qui se trouve à cent cinquante pas au plus à l'est du premier, et de l'autre côté de la chaussée Brunehaut. Là se voit un tertre beaucoup plus élevé que le premier, de forme demi-circulaire et garni d'assez de maçonneries encore debout pour qu'il soit facile de deviner la destination de l'édifice primitif. Une précinction, avec six vomitoires aboutissant à un talus en terre sur lequel pouvaient être établis des gradins de bois, démontrent jusqu'à l'évidence que là fut jadis un théâtre ou un cirque. Mais à quelle époque peut-on et doit-on en faire remonter la construction? Inspection attentive faite de ces vénérables ruines, il nous a été impossible de voir là autre chose qu'une construction mérovingienne, par conséquent, qu'un monument des plus curieux de l'art de nos pères, et peut-être unique en France. Je ne m'aviserai pas d'entrer ici dans tous les détails architectoniques qui démontrent la légitimité de notre attribution. M. Viollet-Leduc ne perdra certainement pas cette occasion de publier un monument des plus curieux qu'il soit donné d'étudier et de décrire à un architecte-archéologue de sa valeur. Je lui laisse donc ce soin, et je me contenterai de chercher ici à quelle époque il est naturel de faire remonter la construction de ce curieux spécimen de l'art mérovingien.

Toutefois, comme il est parfaitement ridicule, de la part de qui

que ce soit, de donner une affirmation pure et simple par une démonstration, je vais prudemment déduire les principales raisons qui forcent, au premier coup d'œil, d'attribuer le cirque en question à l'époque mérovingienne.

Personne n'a jamais vu un monument romain sans fondations, je pense; le cirque de Champlieu n'en a pas. La maçonnerie romaine est reliée par un ciment fabriqué en conscience, et qui peut résister pendant des milliers d'années à l'action de l'air et de la pluie; le ciment du cirque de Champlieu est un simple mélange de marne et de chaux grasse, qui s'effrite sons le doigt comme de la terre. Les parements romains sont formés d'ordinaire de petits moellons piqués, que l'on appelle moellons cubiques, et cela bien à tort, puisqu'ils sont généralement munis d'une queue pyramidale s'engageant dans le blocage ou parpaing qu'ils doivent revêtir. A Champlieu, les moellons piqués ont 20 centimètres à peine d'épaisseur, et ne pénètrent en aucune façon dans le parpaing avec lequel ils ne se relient pas suffisamment. Quant au blocage intérieur lui-même, il est formé de couches superposées de moellons bruts et sans épaisseur, couchés sur angles les uns contre les autres en laissant entre eux d'énormes interstices que le mauvais mortier, dont je donnais tout à l'heure la composition, n'a pas même remplies, de telle sorte que ce parpaing ne possède pas la moindre solidité. La surface extérieure du mur de la précinction offre des cordons horizontaux de moellons ornés de tailles formant des arêtes de poisson ou épis, alternant avec des losanges, ce qui constitue une décoration caractéristique de tout ce que nous connaissons de constructions mérovingiennes. Enfin, les murailles ne présentent nulle part ces cordons parallèles de briques posées à plat que l'on voit infailliblement dans toutes les constructions d'origine romaine, à partir de l'époque de Gallien.

Je n'ajouterai plus qu'un mot : c'est que le personnage dont nous allons chercher le nom, et auquel il faut, je crois, attribuer la construction du cirque de Champlieu, a été volé, à dire d'expert, par l'entrepreneur qu'il a chargé des travaux; celui-ci était un filou de premier ordre, et la besogne qu'il a faite pour son maître était indigne du plus humble maçon de notre temps.

Grégoire de Tours, auquel il faut toujours recourir, lorsque l'on veut obtenir quelques éclaircissements sur l'histoire de la première race de nos rois, nous fournit un renseignement des plus précieux, et qui peut, avec une certaine vraisemblance, s'appliquer au théâtre mérovingien de Champlieu. Voici donc ce qu'il nous apprend :

Après la mort de Chlotaire, ses vastes Etats furent partagés entre ses quatre fils : Chilpéric, qui fut roi de Soissons ; Sigebert, qui fut roi d'Austrasie ; Gontran, qui eut en partage Orléans et la Bourgogne, et enfin Caribert qui fut roi de Paris. Tous les quatre prirent en même temps la couronne, en l'an 561 de l'ère chrétienne. En 567, Caribert mourut, et Chilpéric, avec plus ou moins de droits, s'empara de ses Etats, au détriment des héritiers légitimes du roi défunt.

Maintenant, laissons parler Grégoire de Tours, que je traduis littéralement :

Dans l'année 577, « le roi Guntchramn envoya une ambassade vers son neveu Childebert, pour lui demander la paix et obtenir

de lui une entrevue. Alors Childebert, avec les grands personnages de sa cour, se rendit auprès de lui : ils se rencontrèrent auprès du pont que l'on nomme vulgairement le Pont de Pierre (*Pons Petreus*), se saluèrent d'abord et s'embrassèrent. Le roi Guntchramn dit : « Il m'est arrivé, pour mes péchés, de rester sans enfants, et, en conséquence, je désire que ce prince, qui est mon neveu, devienne mon fils, » et, le faisant asseoir sur son trône, il lui transmit toute la royauté, disant : « Qu'un seul et même bouclier nous couvre, qu'une seule et même lance nous défende ; que, si par hasard, il me survenait des fils, je ne t'en regarderai pas moins comme l'un d'eux, afin qu'entre eux et toi il existe la même affection, que celle que je te promets aujourd'hui, à la face de Dieu. » Les amis de Childebert prirent alors pour celui-ci le même engagement. Après s'être réunis dans un festin, et s'être fait mutuellement des présents, ils se séparèrent en paix. Ils députèrent alors vers le roi Chilpéric des envoyés chargés de le sommer de rendre les portions de leurs Etats qu'il avait usurpées, et de l'avertir, s'il refusait de le faire, qu'il eût à se préparer à la guerre. Chilpéric, méprisant cet avis, fit alors construire, près de Soissons et de Paris, des cirques dans lesquels il voulait offrir des spectacles au peuple. *S. Greg. Episc. Turonensis Historia Francorum*, lib. V, cap. XVIII.

Ou je me trompe fort, ou le théâtre de Champlieu est un des cirques que le roi Chilpéric fit élever en 577, *apud Suessionas*, dans le Soissonnais. Quelques lieues séparent Champlieu de la capitale de ce prince, et cette proximité d'un théâtre de construction sur la date de laquelle il n'y a aucune possibilité de conserver l'ombre d'un doute me persuade que ce théâtre fut bien l'un de ceux dont Grégoire de Tours a entendu parler.

Maintenant de quelle nature étaient les spectacles que Chilpéric voulait offrir au peuple? Apparemment ce n'étaient ni des vaudevilles, ni des opéras-comiques, mais de beaux et de bons combats d'animaux, dont on avait les acteurs sous la main, dans la vaste forêt sur la lisière de laquelle le cirque était établi. Des ours, pris au piége dans les Vosges, et des aurochs ou taureaux sauvages, qui abondaient dans toutes les forêts de l'ancienne Gaule Belgique, formaient probablement le personnel de la troupe. L'aventure bien connue de Pépin-le-Bref qui, pour mettre d'accord un lion et un auroch qui combattaient dans un cirque de l'espèce du nôtre, les tua tous les deux de sa propre main, à la grande admiration du public, prouve que parfois des lions étaient acquis à grand prix pour figurer dans l'arène. Il est donc fort probable que le cirque de Champlieu n'a servi qu'à des combats d'animaux sauvages. Un palis solide fermait sans doute la lice dans laquelle les animaux devaient être lancés, en sortant d'une prison où ils étaient tenus en réserve, et analogue au *toril* des *plazas de toros*. J'ai dit plus haut que le tertre qui recouvre aujourd'hui les restes du temple romain, placé à cent cinquante pas au plus du théâtre et en face même de l'emplacement forcé de la loge royale, offrait des traces manifestes d'un remaniement *sans fondations*, et, par conséquent, d'une construction mérovingienne. Peut-être faut-il chercher là le *toril* ou les *carceres* du théâtre de Chilpéric. Des fouilles bien conduites feraient très-probablement reconnaître tout cela. Quoi qu'il en soit, l'auguste personnage auquel nous

devons la première indication de ce monument si curieux, avait complétement raison, et il ne s'était pas mépris un instant sur la véritable destination de l'édifice qu'il visitait le premier, et dans lequel il reconnaissait un cirque.

Ce monument va être immédiatement classé parmi les monuments historiques dont la conservation appartient à l'Etat, et des mesures seront prises pour en assurer la solidification. Voilà une bonne conquête de plus pour notre archéologie nationale.

M. Vol de Conantray, rédacteur-propriétaire de l'*Echo de l'Oise*, à Compiègne, publia une réponse, qui se trouve comprise dans l'article suivant, écrit par M. de Saulcy, et inséré dans la Chronique scientifique du *Courrier de Paris* (19 décembre 1857).

Vous n'avez certainement pas oublié, mes chers lecteurs, la nouvelle curieuse, que je me suis hâté de vous annoncer, de l'existence d'un théâtre de construction mérovingienne encore debout, ou peu s'en faut, et qui se voit à Champlieu, près Compiègne. J'ai cherché à quelle époque ce théâtre, dont le mode de structure était caractéristique, avait pu être élevé, et je pense l'avoir trouvé. J'ai le regret aujourd'ui d'avoir, sans m'en douter, éveillé la susceptibilite de quelque antiquaire du pays, puisqu'un ami veut bien me signaler un article inséré dans l'*Echo de l'Oise* du 24 novembre dernier article dans lequel l'auteur s'empresse de me donner une petite leçon que j'accepte de grand cœur, mais à la condition qu'il ne mettra pas plus de mauvaise grâce à accepter ma réplique, que je n'en mets à recevoir les observations médiocrement flatteuses qu'il veut bien m'adresser. Je commence par transcrire littéralement la critique en question.

« Dans une chronique scientifique publiée le 19 de ce mois par le *Courrier de Paris*, M. de Saulcy, membre de l'Institut, nous apprend qu'il vient, avec MM. Prosper Mérimée et Viollet-Leduc, de visiter Champlieu, et qu'à côté d'un tertre superficiellement exploré, il y a quelques années par M. de Seroux, il a reconnu d'une manière certaine les restes d'un cirque ou théâtre d'origine mérovingienne, dont il croit pouvoir attribuer la construction à Chilpéric.

« En rendant compte, dans l'*Echo de l'Oise* du 26 avril 1850, des découvertes d'antiquités romaines faites à Champlieu, lieudit les *Tournelles*, par M. de Seroux, nous avons dit que des savants et des historiens du dix-septième et du dix-huitième siècle avaient cru retrouver au même endroit les restes d'un camp romain et un *amphithéâtre destiné à des jeux publics*. Nous avons même ajouté que quelques personnes plaçaient à Champlieu la première capitale des Silvanectes.

« M. de Saulcy ne nous a donc rien appris de nouveau, si ce

n'est que le cirque de Champlieu aurait été construit par les ordres de Chilpéric. Mais sur quelles preuves appuie-t-il son assertion ? Sur les lignes suivantes extraites de Grégoire de Tours :

« Chilpéric, méprisant cet avis (de rendre les villes usurpées), fit alors construire, près de Soissons, *apud Suessionas*, et près de Paris, des cirques dans lesquels il voulait offrir des spectacles au peuple. »

« Nous ferons d'abord remarquer que, suivant tous les traducteurs de Grégoire de Tours, Chilpéric fit construire des cirques à Soissons et à Paris, et non près Soissons.

« La proposition *apud*, nous le savons, peut se traduire par auprès, à, dans, etc. ; mais en admettant que les cirques de Chilpéric aient été construits *auprès* de Soissons, et non *à* ou *dans* Soissons, ce serait étrangement abuser du droit d'interprétation du texte de Grégoire de Tours, que de placer ce cirque à plus de dix lieues de Soissons et dans le pays des Silvanectes.

« Ce système paraîtrait d'ailleurs d'autant plus étrange, qu'à Soissons même, on a depuis longtemps découvert un antique et grandiose amphithéâtre qui, mieux que celui de Champlieu, était propre aux spectacles que Chilpéric a pu donner aux peuples de sa capitale soissonnaise.

« La seule chose intéressante que nous ayons rencontrée dans la notice de M. de Saulcy, c'est l'assurance que le monument en question va être immédiatement classé parmi les monuments historiques, dont la conservation appartient à l'Etat, et que les mesures seront prises pour en assurer la solidification.

« Dès que ce classement sera effectué, et lorsque des fouilles seront ensuite pratiquées sous la direction d'hommes intelligents, il est probable que les substructions des édifices en ruines qui couvrent une partie du plateau de Champlieu nous révéleront de précieux documents pour notre histoire locale. Cependant, quand nous pensons aux constructions diverses qui se sont successivement élevées à Champlieu, où se trouvait agglomérée une population nombreuse qui a disparu sans nous laisser d'annales, nous croyons qu'il sera bien difficile d'arriver à quelque chose de certain sur l'origine de ces ruines d'époques différentes, qui ont confondu aujourd'hui leurs débris et leur poussière. »

N'ayant pas pu suffisamment étudier le plateau de Champlieu, et les deux édifices en ruines dont j'ai parlé dans l'article dont s'occupe le rédacteur de l'*Echo de l'Oise* étant les seuls que j'ai eu le loisir d'examiner, il va sans dire que je ne me reconnais pas le droit de contester les faits contenus dans le dernier paragraphe que je viens de transcrire. Toutefois, je crois devoir rassurer mon honorable contradicteur, si, comme il le dit, le plateau de Champlieu est *couvert en partie* de substructions, chacune de ces substructions trouvera facilement sa date et sa destination, aux yeux des gens du métier, qui savent à merveille discerner et classer entre elles les ruines appartenant à des époques diverses, quelque enchevetrées qu'elles se présentent. Passons donc à ce qui me concerne.

Dans son premier paragraphe, l'auteur a le tort, involontaire sans doute, de faire entendre à ses lecteurs que j'ai l'air de me vanter d'avoir reconnu, à moi tout seul, d'une manière certaine, dans le théâtre de Champlieu, les restes d'un cirque ou théâtre

d'origine mérovingienne. Pourquoi me mettre seul en cause ? Est-ce qu'il pense avoir meilleur marché de mon opinion isolée que de cette même opinion partagée, disons mieux encore, inspirée par deux archéologues de la force de M. Mérimée, qui a été inspecteur pour le gouvernement des monuments historiques de la France entière, et cela pendant plus de dix ans, et de M. Viollet-Leduc, architecte, dont l'érudition en matière d'histoire de l'art architectural est, pour ainsi dire, proverbiale ? mon honorable contradicteur de l'*Echo de l'Oise* voudra bien, j'espère, être de mon avis sur ce premier point, et admettre avec moi que les deux savants qu'il mettait prudemment de côté, sont tout aussi aptes que lui à reconnaître à première vue l'âge d'un édifice. Celui dont il s'agit a été jugé par eux : il est donc bien mérovingien, et il ne sera que sage d'en prendre définitivement son parti.

Dans le second paragraphe, l'auteur rappelle que, dans l'*Echo de l'Oise* du 26 avril 1850, il a signalé l'existence à Champlieu d'un camp romain et d'un *amphithéâtre destiné à des jeux publics*. Comme il souligne ces derniers mots, il paraît clair qu'il tient beaucoup à ce qu'il nous apprennent. Eh bien ! franchement à sa place, je n'y tiendrais pas tant. Un *amphithéâtre* et un théâtre sont deux choses bien distinctes, pour qui a vu les uns et les autres, et le monument de Champlieu n'a jamais pu être un *amphithéâtre*. Que l'auteur de l'article en question veuille bien rechercher la signification précise de ce dernier mot, et je crois qu'il reconnaîtra, sans qu'il y ait besoin d'insister, la justesse de mon observation sur le fâcheux emploi qu'il en a fait.

« M. de Saulcy, ajoute-t-il immédiatement, ne nous a rien appris de nouveau. » Pardon, monsieur : il me semble que je vous ai déjà appris, ce que vous ne saviez pas, que cet édifice était de construction mérovingienne, et que je vous apprends encore aujourd'hui que ce n'était pas un amphithéâtre, ainsi que vous l'avez pensé et dit.

Le troisième paragraphe contient le commencement d'une petite discussion à moitié archéologique, à moitié philologique, dans laquelle il est tout naturel que mon docte adversaire me donne tort. A mon tour, je crois qu'il n'a pas raison et je le prouve.

D'abord, pas de doute possible sur l'époque à laquelle fut bâti le théâtre en question : c'est un théâtre dont le plan offre des réminiscences palpables de l'art romain, mais dont la construction est de la plus affreuse barbarie. Il suffit d'avoir étudié *de visu* quelques-uns des rares monuments mérovingiens qui existent encore en France, pour que l'on partage la conviction de MM. Mérimée et Viollet-Leduc, aussi bien que de leur très-humble compagnon de promenade. Ce théâtre est donc mérovingien. Ceci posé, je maintiens que j'ai eu pleinement le droit d'user de la liberté grande de rechercher si, dans Grégoire de Tours, il n'y aurait pas quelque mention de monuments de ce genre, construits par les ordres d'un prince de la dynastie mérovingienne.

Or, j'ai trouvé le passage qui concerne Chilpéric, *roi de Soissons* (est-ce que, par hasard, mon honorable contradicteur prétendrait conclure de cette expression si généralement admise, que Chilpéric ne régna qu'en dedans des murailles de Soissons ?). Chilpéric

avait usurpé une partie du royaume de Paris. A un moment donné, il eut l'idée de construire des cirques *apud Suessionas et Parisius* (sic), c'est-à-dire dans son royaume de Soissons et dans ce qu'il appelait provisoirement son royaume de Paris, pour y offrir des spectacles au peuple. Jusqu'à ce que l'on m'ait prouvé que ce monarque, qui ne cessait de courir de *villa regia* en *villa regia*, comme tous les princes de son sang, ait eu l'idée de ne faire construire des cirques qu'à Soissons et à Paris même, je persisterai à croire que l'expression *apud Suessionas* ne signifie pas le moins du monde *à* ou *près de* Soissons, mais bien *chez les Suessions*, ou, si l'on aime mieux dans le royaume de Soissons et à proximité de certains grands centres de population, auprès desquels ce monarque avait des demeures royales capables de lui procurer les plaisirs de la chasse.

Je vais paraître bien contrecuidant, sans doute, à mon honorable critique, mais je me préoccupe en général assez peu des traductions toutes faites, et j'aime mieux prendre la peine de les faire moi-même, pour ne pas accepter de confiance les interprétations d'autrui, lorsqu'elles ne me paraissent pas irréprochables.

Dans la première notice que j'ai publiée sur le cirque de Champlieu, l'auteur de l'article auquel je réponds, n'avait trouvé *qu'une seule chose intéressante*, c'était l'assurance que le monument en question serait prochainement classé parmi les monuments dont la conservation appartient à l'Etat. Dans ce second article, il en trouvera deux de plus j'espère : c'est que le monument dans lequel il persiste à voir les restes d'un amphithéâtre placé à proximité d'un camp romain et destiné à des jeux publics n'est pas un amphithéâtre et qu'il n'est pas romain.

Je terminerai en lui rappelant deux phrases de l'article attaqué par lui, et qui auraient pu lui donner un peu plus d'indulgence, si ce n'est de bienveillance. Les voici : « 1° Grégoire de Tours, auquel il faut toujours recourir, lorsque l'on veut obtenir quelques éclaircissements sur l'histoire de la première race de nos rois, nous fournit un renseignement des plus précieux, et qui peut, *avec une certaine vraisemblance,* s'appliquer au théâtre mérovingien de Champlieu. »

2° « Ou je me trompe fort, ou le théâtre de Champlieu est un des cirques que le roi Chilpéric fit élever en 577, *apud Suessionas*, dans le Soissonnais. »

De l'ensemble de ces deux phrases qui n'ont rien de trop affirmatif, il résulte que ce qui pouvait n'avoir pour mon voisin qu'une certaine vraisemblance, en avait assez pour que j'y prisse, moi, une conviction bien arrêtée. L'opinion de mon honorable contradicteur est toute différente ; qu'y puis-je faire? qu'il garde la sienne, mais qu'il me permette de conserver la mienne ; c'est tout ce que je lui demande, et les archéologues de profession jugeront en dernier ressort lequel de nous deux s'est fourvoyé.

Du reste, mon honorable contradicteur peut rendre un très-grand service à la science archéologique, et je l'engage fort à prendre bonne note de ma prière. Beaucoup plus loin encore de Soissons que Champlieu et à cinq ou six lieues à l'ouest de l'emplacement, aujourd'hui certain, du *Noviodunum Suessionum*, près des villages de Mery et de Ménévillers, il y a des ruines d'un autre

théâtre antique que je n'ai pas visitées, et que M. Peigné-Delacourt a signalées dans son excellent travail sur la géographie antique du Soissonnais : que l'écrivain de l'*Echo de l'Oise* prenne la peine d'aller reconnaître la nature de ces ruines, et si elles lui offrent le même système de construction que le théâtre de Champlieu, il fera bien de constater, dans l'*Echo de l'Oise*, l'existence d'un cirque de plus à classer parmi les cirques qui furent construits par l'ordre du roi Chilpéric *apud Suessionas*, dans le Soissonnais.

M. Vol de Conantray, fit à son tour une réponse à l'article qui précède, et l'inséra dans le numéro de *l'Echo de l'Oise* du 5 janvier 1858.

Le *Courrier de Paris*, du 19 décembre dernier, a publié une réponse de M. de Saulcy aux observations que nous avions cru devoir émettre au sujet de ruines sises à Champlieu et dans lesquelles ce savant avait reconnu les restes d'un cirque ou théâtre mérovingien dont il pensait pouvoir attribuer la construction à Chilpéric.

Nous n'avons pas aujourd'hui le loisir de discuter l'article de M. de Saulcy, que le *Progrès* a reproduit dans son dernier numéro ; nous ferons néanmoins remarquer que le point principal sur lequel portaient nos observations n'a pas même été effleuré par notre honorable contradicteur.

Sans rien préjuger sur le monument en question, nous soutenions qu'il n'avait pas été construit par Chilpéric et que la citation de Grégoire de Tours exhumée à cette occasion n'avait aucune application plausible. Nous disions enfin que les cirques de Chilpéric avaient été élevés *dans Soissons* et non dans le *Soissonnais*, et que les mots *apud Suessionas*, se prêteraient-ils à cette dernière interprétation, ne s'appliqueraient dans aucun cas à un monument qui se trouvait en dehors du Soissonnais et dans le *pays des Silvanectes*.

M. de Saulcy n'a pas jugé à propos de résoudre ce problème : nous le regrettons.

Nous dirons maintenant à M. de Saulcy que, malgré sa critique spirituelle, l'opinion que nous avions émise à propos de sa visite à Champlieu avec MM. Mérimée et Viollet-Leduc n'est pas modifiée le moins du monde.

Le texte précis de Grégoire de Tours et l'examen réfléchi des faits contemporains qu'il énonce, prouvent surabondamment que le monument de Champlieu, sur le territoire des Silvanectes, n'a pas été l'œuvre de Chilpéric. Si d'ailleurs, comme l'indique un des plus illustres historiens de notre époque, M. Augustin Thierry, les cirques que Chilpéric fit construire étaient *en bois*, M. de Saulcy reconnaîtra peut-être qu'il n'y a pas moyen de les retrouver dans les ruines de Champlieu.

M. de Saulcy en terminant son article, nous renvoie à M. Peigné-Delacourt qui a étudié avec un talent remarquable et une rare patience d'investigation, l'ancienne géographie de nos contrees et auquel l'histoire doit déjà des découvertes importantes. Nous sommes heureux de pouvoir dire à M. de Saulcy que l'opinion de M. Peigné-Delacourt est conforme à la nôtre. Ce savant archéologue a fait des recherches sérieuses à Champlieu dont il a rapporté des dessins précieux ; il est d'avis que le *cirque* en question a été construit par les Romains, et qu'il n'est point d'origine mérovingienne. Quand des fouilles auront démontré la véritable destination et l'epoque de la construction de ce *cirque*, M. de Saulcy, mieux renseigné, sera certainement de l'avis de M. Peigné-Delacourt.

L. Vol de Conantray,
de la Société de l'Histoire de France.

Réponse de M. de Saulcy au *Courrier de Paris* (15 janvier 1858).

L'*Echo de l'Oise* ne peut se décider à accepter l'opinion que je me suis chargé d'émettre sur le compte du cirque antique de Champlieu, au nom de mes deux compagnons d'exploration, MM. Merimée et Viollet-Leduc, et de moi-même. Comme il ne peut en aucune façon me convenir d'éterniser ici une polémique qui exigerait des développements tout autres que ceux que comporte un article de journal, je vais être bref.

J'ai eu l'honneur de causer tout récemment de ce monument avec M. Peigné-Delacourt, dont le rédacteur de l'*Echo de l'Oise* invoque le témoignage, et je dois avouer que les arguments que ce savant antiquaire a bien voulu me communiquer, à l'appui de l'origine romaine du cirque en question, m'ont paru fort peu concluants. Je me suis empressé de le lui dire, je l'ai prié en grâce de formuler par écrit les preuves sur lesquelles il fonde son opinion, et je me suis engagé à les réfuter de point en point. J'ai dû le prier aussi d'examiner de plus près le monument de Champlieu, parce que dans la dernière visite qu'il lui a faite, visite dans laquelle il avait à vérifier la réalité des caractères architectoniques attribués par nous à ce cirque, et qui interdisent de la manière la plus absolue toute velléité d'en faire un monument romain, il n'a pas aperçu trace d'une ornementation qui saute aux yeux, et que je mets au défi de jamais retrouver sur une construction romaine. Disons de plus, en passant, qu'il ne suffit pas, pour juger l'âge d'un monument, de le voir et de le bien connaître ; il faut le comparer aux monuments analogues, et à ce compte seulement, on peut se former une idée juste de l'époque à laquelle il appartient.

Au reste, MM. les antiquaires de l'*Echo de l'Oise* attribuent la construction du cirque en question à l'empereur Valentinien (364 à 375), ainsi qu'a bien voulu me l'apprendre M. Peigné-Delacourt. J'ai dû dès lors prier celui-ci d'aller revoir les restes du palais des

Thermes, attribué à Julien l'Apostat, qui fut empereur de 360 à 363, et de chercher en quoi ces deux édifices auraient la moindre apparence de contemporanéité. J'attendrai le résultat de cet examen comparatif, aussi bien que la preuve de la venue de Valentinien à Champlieu. Ces messieurs ne veulent pas que le cirque en question ait été construit par Chilpéric, en 577. Soit! j'y consens; mais alors je me permettrai de leur dire qu'il est postérieur à cette époque même, car tout ce que je pourrais lui accorder d'antiquité ne montera certainement jamais au delà de la date que je viens de rappeler. Ce que je tiens à constater encore, c'est que M. Peigné-Delacourt, dans notre intéressante conversation, m'a fait savoir que le théâtre de Soissons était absolument de la même construction que celui de Champlieu. Voilà un renseignement qui me suffit et qui me rassure pleinement. Sans donc m'inquiéter si Champlieu est sur le territoire des Sylvanectes, peuplade dont il n'était plus question depuis tantôt six cents ans, lorsque Chilpéric était *roi de Soissons*, je suis bien plus disposé aujourd'hui à affirmer sans restriction que le théâtre de Champlieu est l'œuvre de Chilpéric.

Reste enfin une objection que m'adresse mon honorable contradicteur de l'*Echo de l'Oise*. Je copie : « Si d'ailleurs, comme l'indique un des plus illustres historiens de notre époque, M. Augustin Thierry, les cirques que Chilpéric fit construire étaient *en bois*, M. de Saulcy reconnaîtra qu'il n'y a pas moyen de les retrouver dans les ruines de Champlieu. »

Avant tout, je commencerai par déclarer mon profond respect pour tout ce qui est sorti de la plume de notre illustre Augustin Thierry, dont je m'honorerai toute ma vie d'avoir obtenu l'amitié. Puisque Augustin Thierry a dit que les cirques construits par Chilpéric étaient en bois, c'est qu'il avait de bonnes raisons pour le dire. Ces raisons, je les accepte, sans les connaître. Donc, les cirques étaient en bois. Or, si mon honorable contradicteur s'était donné la peine de lire un peu plus attentivement le malheureux article qui a soulevé tout ce débat, il y aurait trouvé ceci : « Une précinction, avec six vomitoires aboutissant à un talus en terre sur lequel pouvaient être établis des *gradins de bois*, etc., » et plus bas : « Il est donc fort probable que le cirque de Champlieu n'a servi qu'à des combats d'animaux sauvages. Un *palis solide* fermait sans doute la lice, etc. » Il y a donc quelque moyen de retrouver un des cirques *en bois* de Chilpéric, dans celui dont je n'ai parlé qu'après l'avoir visité et étudié sérieusement.

Il me semble aussi que j'avais assez clairement déclaré dans cet article que je laissais à M. Viollet-Leduc le soin de décrire les détails de construction de l'édifice tel qu'il devait être au moment où il servit à des spectacles publics. C'est pour cela que je n'ai pas parlé des galeries en bois, des escaliers en bois à double rampe, etc., etc., dont nous avons reconnu les traces et l'usage indispensable avec un noyau de maçonnerie tel que celui qui subsiste à Champlieu. Que le rédacteur de l'*Echo de l'Oise* veuille bien avoir un peu de patience : il ne perdra rien pour attendre, et, pour terminer exactement comme lui, je lui donne hardiment l'assurance que M. Peigné-Delacourt et lui-même, mieux renseignés, finiront certainement par être de notre avis.

Ceci dit, je déclare formellement que je ne m'occuperai plus d'une discussion qui n'a déjà pris que trop de place, et qui pour-

rait durer jusqu'à la fin du monde, si le cirque de Champlieu, le *Courrier de Paris* et les antiquaires en désaccord vivaient jusque-là.

(Note B.)

Extrait du tome I de l'*Histoire du Valois*, par l'abbé Carlier. 3 vol. in-4. 17..

On lit ce passage dans la Notice des dignités de l'Empire d'Occident. *Præfectus Letorum gentilium, Remos et Sylvanecteuses Belgicæ secundæ.*—(Il y a dans la seconde Belgique, aux territoires de Reims et de Senlis, un corps de troupes composé de Lètes étrangers, aux ordres d'un préfet).—Cette Notice passe pour avoir été composée vers l'an de J.-C. 425 sous le règne de l'empereur Valentinien III...

Les troupes que les Romains plaçaient dans les provinces campaient en pleine campagne sur les grandes routes. On nommait ces camps *Stativa* pour les distinguer de ceux qu'on établissait en présence de l'ennemi, pour peu de temps, et comme en passant...

Dans la plaine de Champlieu, qu'on voit sur la gauche du chemin qui conduit de Verberie à Crépy, à deux lieues l'un de l'autre, à cinq lieues de Senlis, à neuf petites lieues de Soissons, aux confins des diocèses de ces deux villes, on aperçoit plusieurs monceaux de ruines et de terres rapportées qui paraissent être les restes d'un ancien camp.

On peut en faire remonter la première origine au temps des Césars, et croire que ces ruines sont des restes de bâtiments qu'on y a rassemblés postérieurement au règne de Valentinien III...

Les gens du lieu appelent ces ruines le *monument des Tournelles*, et ils nomment le *Champ des Ouis* l'endroit où elles sont situées. Champlieu, Orouy, Donnéval et la Mothe, sont quatre lieux voisins.

L'établissement du camp de Champlieu et la fondation des Tournelles sur la chaussée romaine, qui conduisait de Senlis à Soissons, lui ont donné un nouveau degré de considération.

On peut croire, avec fondement, que les préfets des Lètes y faisaient leur résidence sous le Bas-Empire, et qu'ils en ont renouvelé le château pour l'occuper. Ce château est devenu le partage de quelques seigneurs francs après la conquête de Clovis, et c'est l'un des premiers fiefs qui ait été érigé dans le Valois, sur le déclin de la seconde race de nos rois...

Champlieu est un village du diocèse de Soissons, relevant en première instance, partie bailliage de Crépy, et partie de la prevôté royale de Verberie. Il est situé au milieu d'une belle plaine bornée par la forêt de Compiègne au septentrion.

L'église du lieu est le titre d'un ancien prieuré qui a commencé de même que la Chambrerie de Béthizy par la donation de l'église

du lieu et de ses dépendances à Saint-Crépin-le-Grand de Soissons. L'église de Champlieu est placée entre le village et les ruines des Tournelles...

Les ruines des Tournelles ont été le sujet d'un grand nombre de conjectures entre les savants, depuis le renouvellement des sciences en France. Bergeron et Bauchel citent ce monument comme une antiquité obscure, et d'une date éloignée. Les plus anciens titres ne font pas mention des Tournelles comme d'un corps de logis subsistant ; on n'y parle que de débris et de ruines. Si nous cherchons dans la tradition du pays quelques lumières touchant le premier état des Tournelles, nous y trouverons trois sentiments. En consultant le commun peuple, on apprend une longue suite des merveilles, dont on ferait un roman. Quelques savants du dernier siècle ont été dans l'opinion que le *fer à cheval*, et les autres monceaux de ruines qui l'avoisinent, sont les restes d'un amphithéâtre où les Romains célébraient des jeux et donnaient des spectacles. D'autres, à la vue des décombres qui couvraient autrefois le champ des *Ouis* et le reste du territoire de Champlieu, ont cru que la premiere capitale des Sylvanectes avait été bâtie en cet endroit. Ils se fondaient sur un article de l'itinéraire attribué à l'empereur Antonin, portant que d'Augustomagus à Soissons, il y a 22,000 pas, un peu plus de dix lieues, mais la distance réelle fait connaître qu'il y a omission d'un X dans l'édition commune de cette itinéraire, et qu'au lieu de XXII, il faut lire XXXII. Ce qu'on voit de l'ancienne capitale des Sylvanectes à Senlis même, est bien antérieur aux règnes des Valentiniens ; les restes des premières fortifications de Senlis se rapportent au règne de Vespasien ou de Tite, comme on l'a observé.

Enfin des personnes plus instruites et plus versées dans la connaissance des lieux, m'ont assuré que le monceau des ruines qui forment le principal carré dans l'intérieur du monument, avait été anciennement couvert d'un corps de logis composé de cinq tournelles, dans le goût du donjon du Temple à Paris, et que la hauteur du fer à cheval avait été formée pour en défendre les approches.

Si le monument des Tournelles paraissait encore dans le même état où Bergeron et Bouchel l'ont considéré, il nous fournirait beaucoup d'enseignements que nous n'avons plus, et dont ces deux autorites n'ont pas su tirer parti.

Depuis le milieu du dernier règne, on a démoli et enlevé beaucoup de débris qui marquaient l'ancienne forme et l'étendue de ce monument.

On a aussi trouvé dans la plaine un bon nombre de médailles de toute grandeur et de tous métaux, dont les légendes et les types auraient été d'un grand secours pour en connaître l'âge.

Ces médailles ont été dissipées, ou nous sont inconnues. Ajoutez que la surface du terrain est présentement aux trois quarts défrichée au profit de l'agriculture et de la société, mais au préjudice des antiquaires ; car où l'antiquaire moissonne, le cultivateur ne recueille point. Heureusement le gain compense la perte, et il nous en coûtera un peu plus de peine à expliquer cette antiquité.

Afin de procéder avec ordre et de jeter quelque jour sur un sujet si obscur, je presenterai d'abord la description du monument, j'en donnerai ensuite l'explication.

Description. — La figure de tout l'emplacement où l'on trouve les ruines, représente un carré long de 600 toises sur 290 toises de large; ce carré s'étend du nord au sud dans une vaste plaine qui peut passer pour un sommet de montagne, à l'égard des vallées voisines. La base septentrionale de ce grand carré se perd dans la forêt de Compiègne. Je divise en deux ce vaste emplacement :

La première partie occupe un espace d'environ cinquante toises du Nord au Sud, et renferme *une terrasse en forme de fer à cheval*, un grand carré rempli de débris, une portion de la chaussée Brunehaut, qui passe entre le fer à cheval et le carré, et enfin des restes de fossés et de puits.

Les ruines répandues sur la surface des champs dans la plus grande partie de la figure, n'offrent rien aux yeux dont on puisse tirer des inductions certaines.

1° Le fer à cheval est une espèce de demi-lune, haute de 22 pieds, formée de terres rapportées, et soutenues intérieurement et extérieurement par deux murs parallèles et demi circulaires. Cet ouvrage à seize toises de profondeur et vingt-quatre d'ouverture. Cette terrasse pouvait avoir dix à douze pieds d'épaisseur, et finissait en talus.

Il y avait deux issues du côté de la campagne en forme d'escaliers de pierre parallèles et voûtées en parpaings de quatre pouces d'épaisseur sur huit de largeur.

On m'a assuré qu'il y avait dans l'épaisseur de cette terrasse des souterrains qui régnaient d'un bout à l'autre;

2° A trente-six toises de la terrasse, et vis-à-vis l'enfoncement, on aperçoit un amas de débris qui forment un carré d'environ vingt-quatre toises. On tient qu'il y avait dans cet endroit cinq tournelles;

3° La chaussée passe entre la terrasse et le carré;

4° Autour du carré, il y avait plusieurs puits dont deux ont été comblés de nos jours.

Dans le reste de l'espace qui règne depuis le carré jusqu'à la forêt, l'on a trouvé, en différents temps, un grand nombre de médailles de toute espèce. J'ai trouvé sur les lieux un Faustus en potin et un Trajan de même. On m'a raconté que cinq médailles qui venaient du même endroit étaient toutes cinq en potin : une de Marc-Aurèle, et une autre de l'empereur Constance; les trois autres étaient rongées de rouille à ne pouvoir distinguer ni l'inscription, ni les têtes.

Auprès de l'église de Champlieu, en tirant sur le fer à cheval, on a découvert des sépultures de toute espèce, des cercueils de toute forme, les uns carrés, les autres plus étroits aux pieds qu'à la tête, d'autres taillés en dedans selon les proportions du corps humain, tous rangés de suite. On a aussi trouvé des cercueils de plâtre, et de briques, des squelettes sans cercueils, debout, sur le côté, à plat sur le ventre, dans des fosses séparées; quelques-uns de ces squelettes étaient d'une grandeur démesurée.

La hauteur de Champlieu est environnée de pentes, d'où sortent des sources. On remarque dans les bois, par intervalles, des restes de débris, jusqu'au pied de la pente d'où sortent les fontaines.

Explication. — On reconnaît, dans la première partie de l'emplacement en question, toutes les proportions d'un camp romain

sur lequel on aura bâti, et dont le contour, dans la suite des temps, aura été couvert de maisons.

On sait que les Romains faisaient camper dans les plaines, les légions qu'ils préposaient à la garde des provinces. Ils avaient la coutume d'asseoir ces camps sur les grands chemins publics. M. le comte de Caylus a fait graver plusieurs de ces camps dont les planches ornent son recueil d'antiquité. On reconnaît, dans ces plans, les mêmes proportions que celles des ruines de Champlieu où passe la chaussée Brunehaut.

On a des exemples de ces camps qui ont donné naissance à des bourgades et à des villes...

Il paraît, à l'âge des médailles trouvées à Champlieu, que le premier camp romain aura été formé sous les Césars, et que, sous le Bas-Empire, on aura commencé à le revêtir d'ouvrages extérieurs en maçonnerie. Végère qui écrivait sous Valentinien III, avant qu'on eût rédigé la *Notice des Dignités* dont le passage donne lieu à cette digression, fait mention dans ces institutions militaires de quelques fortifications de camp, semblables à quelques parties des ruines de Champlieu.

Il parle ainsi d'un ouvrage construit dans le même goût que celui de Champlieu : « On élève, dit-il, deux murs parallèles à vingt pieds l'un de l'autre (environ seize pieds de Roi). Dans l'intervalle des murs, on jette de la terre qu'on foule à coups de batte. Les deux murs ne sont pas d'une égale hauteur; l'intérieur doit être plus bas que l'autre, de manière que la superficie aille en talus. » *On reconnaît à cette description la partie la plus apparente du monument de Champlieu qui est fer à cheval...*

Les sépultures distinguées qu'on trouve en grand nombre autour de l'église de Champlieu, paraissent tirer leur origine du camp romain. Végère apprend que dans ces sortes de camps, on rendait à ceux qui décédaient, les devoirs funèbres avec beaucoup d'appareil, à chacun selon son rang.

Les gratifications, dit-il, se divisent par cohortes : « Dans chaque cohorte, on fait dix bourses, et une onzième dans laquelle on a soin de mettre quelque chose pour la sépulture. Lorsqu'un soldat meurt dans le camp, on tire de cette bourse de quoi célébrer ses obsèques. » Kirchman, dans son traité sur les funérailles des Romains, cite un passage du traité de Tertullien, *de coronâ militis*, où l'on voit qu'on faisait aux soldats des convois solennels, au son des clairons et des instruments militaires.

Ces tombeaux n'ayant point d'inscription, il est comme impossible d'en déterminer l'âge. Les bières, de pierres carrées, sont plus anciennes que celles qui vont en diminuant. On nommait ces bières, *noffa*, *vasa* et *petra*. Les cercueils de plâtre ou de brique peuvent se rapporter aux règnes des Valentinien, et de nos premiers souverains.

Le village de Champlieu, qui a été vraisemblablement formé à l'occasion de l'ancien camp, conserve encore le nom de sa première origine : *Campus* est un terme de moyenne latinité, qui signifie un camp. On nommait indistinctement *Præfectus, Campetus, Champerius*, l'officier qui commandait dans ces sortes de camp.

Il résulte de la description du monument de Champlieu et de son explication, que ses ruines sont des restes de fortifications et

de bâtiments, élevés à la place d'un camp romain, et que le village de Champlieu doit son origine à l'ancien camp.

La seule objection que j'entrevois contre cette explication, serait d'observer, que, suivant le texte de la notice, le camp des Lètes devait être placé dans le ressort des Sylvanectes, que la paroisse de Champlieu relevant du diocèse de Soissons, et l'arrondissement de nos diocèses étant le même que celui des anciennes cités, Champlieu devait, sur le déclin du Bas-Empire, appartenir à la cité de Soissons, et non à celle des Sylvanectes.

Je réponds que cette règle générale souffre des exceptions, et que dans la plupart des diocèses, il y a eu des changements de juridiction, touchant les lieux limitrophes. Rien n'est à l'abri des vicissitudes.

Si le château des Tournelles a, pour ainsi dire, disparu, après avoir été la sûreté du canton pendant des siècles, combien n'est-il pas plus aisé qu'une église, située aux confins des deux diocèses, ait passé de la juridiction de l'un à la juridiction de l'autre ?

(Note C.)

Extrait du Mémoire de M. Caillette de l'Hervilliers, sur les bas-reliefs antiques découverts à Champlieu en l'an 1850 (*Revue archéologique* de M. Leleux, juillet 1851).

Ce travail qui obtint, en 1851, d'être mentionné honorablement par le rapporteur de la Commission des antiquités nationales de l'Institut, présente de nombreuses considérations qui montrent une instruction profonde et une sagacité remarquable.

Je regrette d'être obligé de n'en rapporter qu'un extrait.

Damien de Templeux, dans sa description du Valois, Bergeron, dans son livre intitulé le Valois Royal, Muldrac, auteur du Valois Royal amplifié, avaient, ainsi que l'auteur le fait remarquer, cité *les Tournelles de Champlieu*, comme étant le reste d'un édifice ancien considérable ; mais ils ne laissèrent aucune description de l'état dans lequel se trouvait au dix-septième siècle ce monument.

Vers l'an 1730, Minet, président au Présidial de Crépy, dans *un essai manuscrit* sur le Valois, écrivit quelques lignes sur ce sujet, mais il se contenta de rapporter ce qu'avaient dit les auteurs précédents.

On a vu dans la note B ce qu'au milieu du dix-huitième siècle l'abbé Carlier rapporta sur Champlieu dans son ouvrage sur le Valois. Dès cette époque, on avait trouvé, en faisant quelques fouilles, divers morceaux d'architecture. On ne poussa pas les

recherches plus loin. M. Ed. Caillette de l'Hervilliers nous apprend que, de 1820 à 1826, M. Georgette du Buisson, employé des forêts de la liste civile, fit des recherches, au même point : on découvrit des chapiteaux doriques, des fûts cannelés de plusieurs modèles, des meules de grès, une tombe à couvercle, orné de feuilles sculptées, dans laquelle se trouvaient de petits vases lacrymatoires et des médaillons bronze, à l'effigie de Dioclétien.

Près du tertre on recueillit, en outre, des armures et plusieurs casques en fer, une quantité considérable de poteries en terre rouge, avec ornements, d'une exécution remarquable, et, de plus, une coupe portant cette inscription : AMBIANI.

Tel était l'état des découvertes faites antérieurement à l'année 1858.

BAS-RELIEFS.

A. *Sculpture statuaire.* Les statues sont généralement encadrées de listels, les unes de grandeur naturelle, les autres réduites de moitié environ, et plusieurs d'entr'elles sont placées sur deux faces de la pierre coupée en angle droit.

On remarque :

Planche VIII. — 1° *Une bacchante*, qui se présente par derrière, la figure est vue de profil : sa chevelure est roulée autour du front. Elle soutient les plis d'un *peplum* par l'avant-bras droit, et porte un thyrse. Cette statue paraît avoir fait partie d'une scène de bacchanales.

Planche V. — 2° *Mercure.* Sa figure est de profil, sa tête porte des ailes, le Dieu est dans l'attitude de l'attention. Près de lui est le Caducée.

Planche V. — 3° *Léda*, et le cygne qu'elle paraît repousser.

Planche VIII. — 4° *Une tête*, *ronde bosse*, probablement la déesse de la force.

Planche IV. — 5° *Mithras* armé du couteau. Le taureau qu'il doit immoler manque à la scène.

Planche III. — 6° *Cérès et le jeune Démophon* suivant Apollodore ou Triptolème enfant, suivant Ovide (fastes V. 500). La Déesse est couronnée d'épis. L'enfant est renversé, ses cheveux touchent un brasier auquel elle le présente pour le rendre immortel. Si les flammes parfaitement visibles et la couronne de Cérès n'étaient là pour marquer la scène, on pourrait la confondre avec celle de Thétis plongeant Achille dans les eaux du Styx. « Ce mythe « grec, dit M. Ed. de l'Hervilliers, est extrêmement curieux, je « n'en ai point trouvé d'autre type dans les différents auteurs « d'antiquités que j'ai consultés (1). »

Planche III. — 7° *Apollon*, portant la chlamyde attachée sur l'épaule gauche par une fibule, son bras gauche est appuyé sur un autel ;

Planche VIII. — 8° *Niobide*, un des enfants de Niobé est couché, la tête renversée sur les genoux d'un personnage.

Planche VI. — 9° *Un triton*, appuyé sur une rame. Il servait à décorer la frise du monument. Cette partie était également ornée de plusieurs génies à queue de poisson tridentée.

---

(1) Que si au contraire on trouve l'image de l'eau sous les mains de l'enfant, on reconnaît Achille trempé dans le Styx par Thétis. P.-D.

Un autre enfant ailé est monté sur un dauphin. Un monstre marin, à queue de poisson. Une néréide est couchée sur un autre dauphin. Un griffon ailé à tête d'aigle, et au corps de lion, un chien attaché par un collier, un bouclier d'amazone, en demi-lune.

B. *Sculpture d'ornementation.* Les fonds offrent des traces d'une coloration variée rouge foncé, soit jaune. Cette peinture fait ressortir les détails d'exécution des moulures.

Les débris consistent en corniches, en tronçons de colonnes cannelées, ou en écailles ou en feuilles de palmier, en chapiteaux et pilastres, avec ornements variés, soit à feuilles d'acanthe, soit à petites feuilles de plantes aquatiques.

Sur l'un des morceaux on voit une partie d'une chimère à queue de poisson, avec des ailes en feuilles d'ornement. Un débris d'une cariatide. Le tout exécuté d'une manière large.

Les armures trouvées à Champlieu étaient généralement en fer, ce sont des glaives, des fers de lances.

M. Thiollet a bien voulu me permettre de joindre aux dessins que j'avais recueillis, il y a quelques années, le croquis de plusieurs sculptures et bas-reliefs qu'il a tracés lui-même, notamment la Restitution des deux statues d'Apollon et de Cérès, d'un riche entablement, et des cariatides.

J'ai sous les yeux une autre Restitution faite avec la peinture qui rehaussait les parties ornées par l'architecte et le statuaire. L'effet en est vraiment remarquable. On comprend parfaitement, à l'aide de ce travail, combien les décorations de la façade de ce monument ajoutaient à la beauté de la scène.



PLANCHES.

I. Carte des environs du camp de Champlieu (Oise).

II. Plan et coupe du théâtre de Champlieu.

A. Plan du théâtre et de la scène.

B. Plan de la section centrale de l'hémicycle.

1° Mur de la précinction;
2° Contre-forts ;
3° Passage;
4° Vomitoires, ou passages entre les bancs qui garnissaient la section des hémicycles;
5° Deux parties servant de vestibules;
6° Escalier donnant accès aux bancs supérieurs de la galerie;
7° Espace garni de gradins.

C. Coupe de l'hémicycle.

D. Indication de l'emplacement du bâtiment orné de statues, bas-reliefs, etc., faisant face au théâtre.

E. Portion du mur de la précinction, présentant un contre-fort et une portion du nu de la muraille.

F. Monnaie mérovingienne. — Légende, CASTRILOCI, au revers est le nom du monétaire, REGINALDVS. (Authenticité contestable (1), cette monnaie

(1) De l'avis de M. de Saulcy lui-même, qui a bien voulu me la remettre.

devrait d'ailleurs s'entendre de Mons en Hainaut, *Castri locus*).

III, IV, V, VI. Bas-reliefs, débris de statues, chapiteaux et ornements divers d'architecture recueillis à Champlieu.

FIN.

ERRATA et ADDITIONS.

Page 7, ligne 22, *lisez* n'a-t-il pas, *au lieu de* : a-t-il vraiment.

Page 10, ligne 11, ajoutez après le mot Arles : j'entends parler seulement de la place qu'occupent les colonnes encore subsistantes.

Page 12, ligne 23, *lisez* arêtes, *au lieu de* : arrêtes.

Page 13, ligne 29, *lisez* zigzags, *au lieu de* : zig zags.

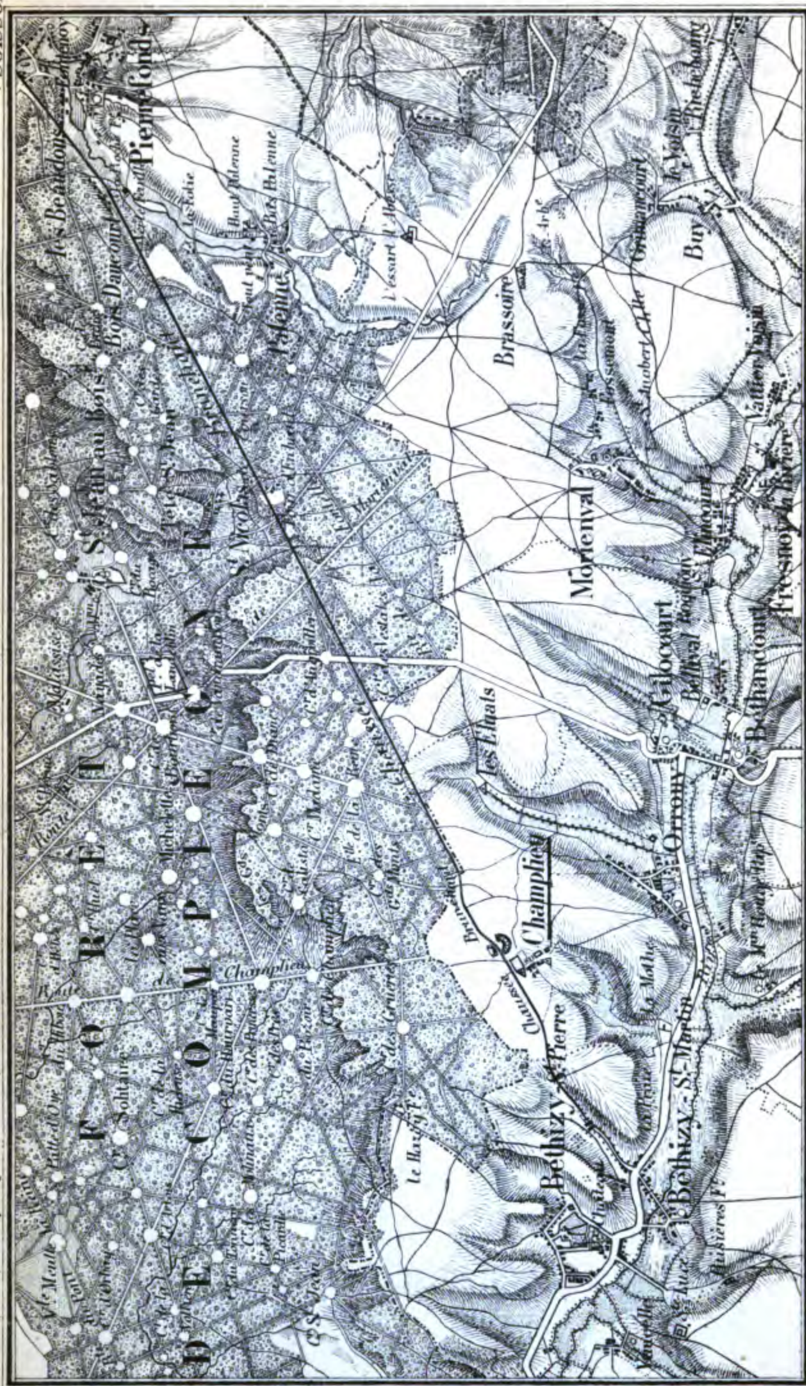
Page 16, ligne 6, *lisez* déblaiera, *au lieu de* : déblaira.

Page 26, ligne 20, *lisez* qu'ils, *au lieu de* : qu'il.

Page , ligne , *lisez* dans le, *au lieu de* : du.

Page 31, ligne 40, *lisez* partie du bailliage, *au lieu de* : partie bailliage.

Noyon. — Impr. Andrieux-Letellier.



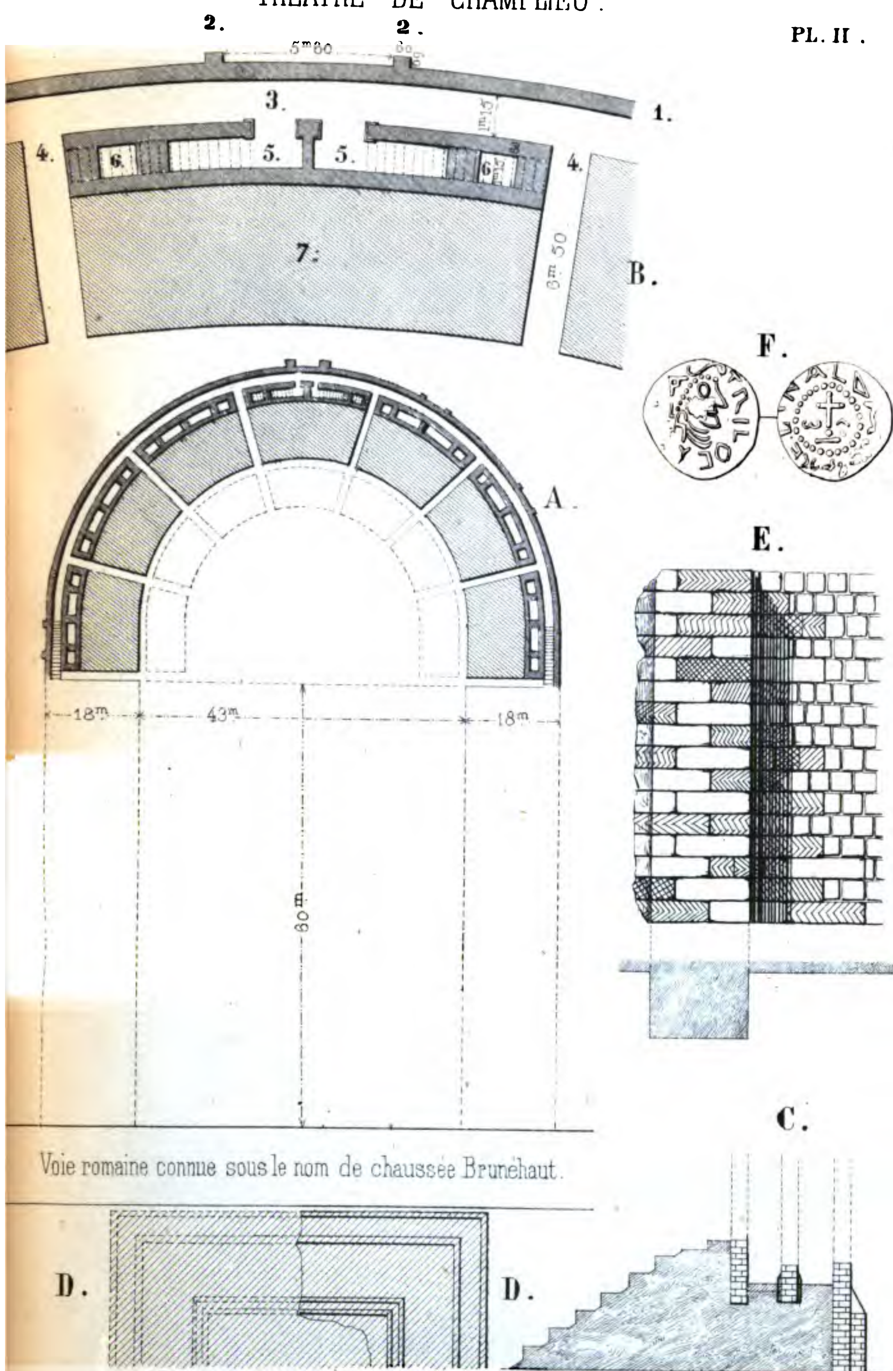
Carte des environs de Champlieu, (Oise).

Mémoire de M. Peigné-Delacourt.

A.ed Hurondar à Amiens. Rassignol Imp. Lith. Amiens.

THÉÂTRE DE CHAMPLIEU.

PL. II.



Plan et coupe du théâtre de Champlieu,

et d'une partie du monument D.D. d'où sont tirées les belles pierres sculptées.

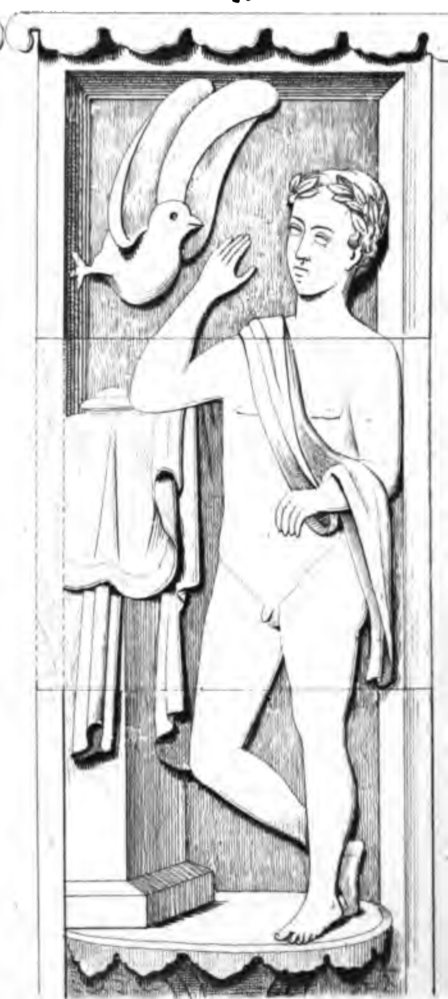
Mémoire de M. Peigné-Delacourt.

Amiens. Rossignol, Imp. Amiens

6.



7.



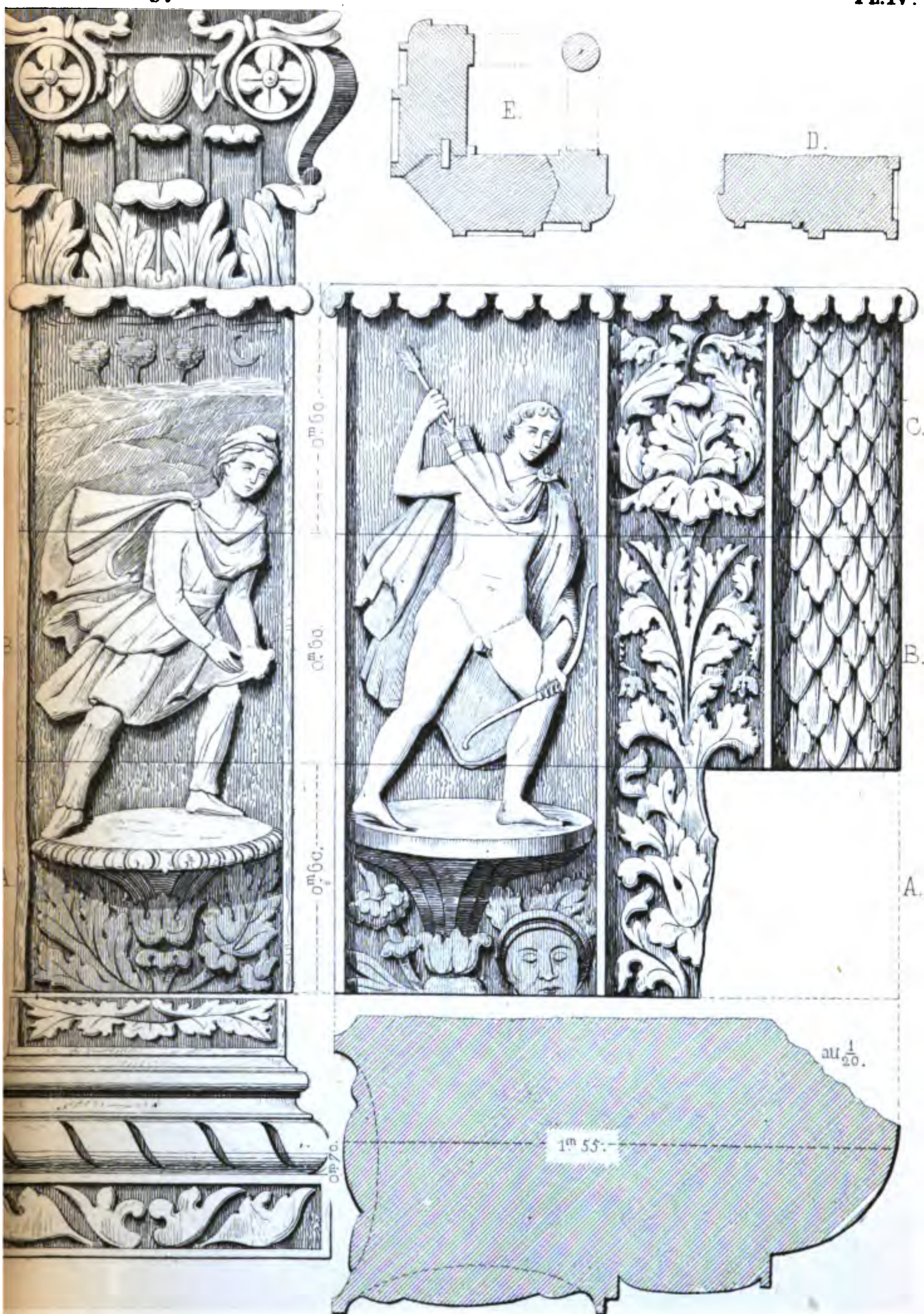
Mémoire de M. Peigné-Delacourt.

Aed Hirondar à Amiens.

Rossignol. Imp. Lith. Amiens.

THÉATRE DE CHAMPLIEU.

5. PL. IV.



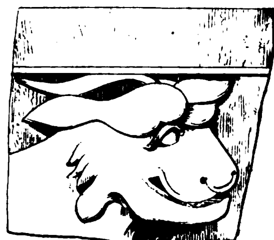
A^ed. Hirondar à Amiens. Rossignol Imp. Lith. Amiens.

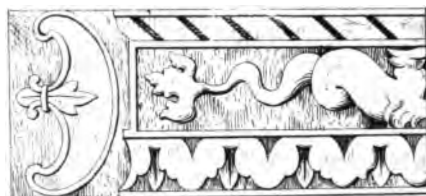




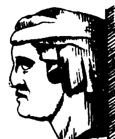
1





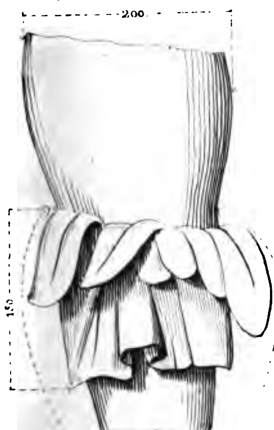






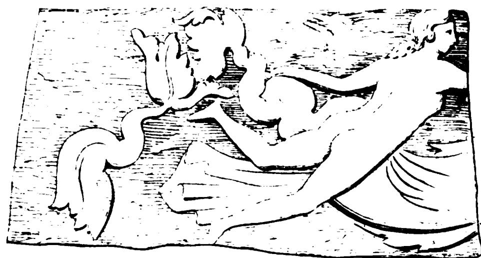
2.





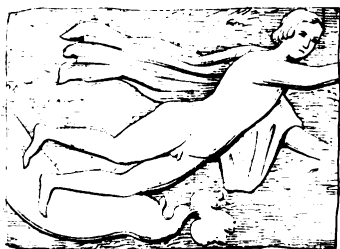
3.





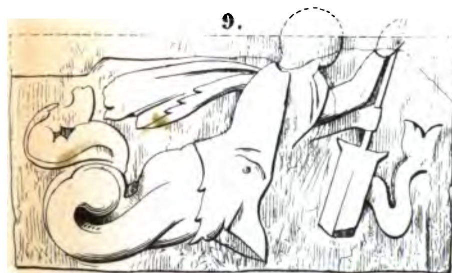














Aed. Hirondar à Amiens. Rossignol Imp. Lith. Amiens.

THÉÂTRE DE CHAMPLIEU.

PL. VII.

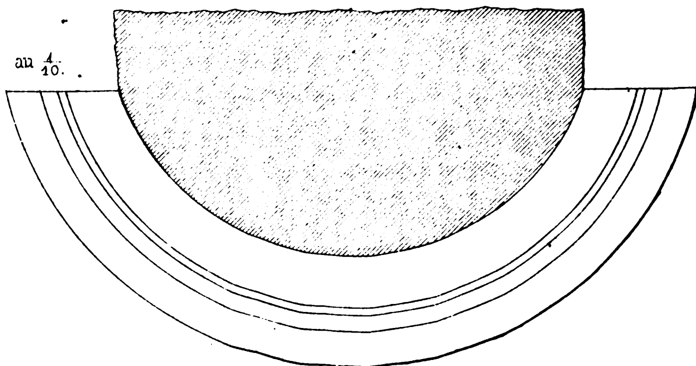




au $\frac{1}{20}$.



au $\frac{1}{10}$.



rondar a Amiens. Boccagnol Imp-Lith



Aed Hirondar Sculp. Amiens.

Rossignol Imp. Lith. Amiens.

THÉÂTRE DE CHAMPLIEU

PL. VIII.



Rossignol Imp. Lith. Amiens.

Aed Hirondar Sculp. Amiens.

LE THÉATRE

DE CHAMPLIEU,

par PEIGNÉ-DELACOURT,

Membre correspondant de la Société Impériale des Antiquaires de France,
et de la Société des Antiquaires de Picardie.



NOYON.

TYPOGRAPHIE ANDRIEUX-LETELLIER,
RUE DU NORD, 5.

1858

T [illegible]

